

# CHARTRE DU CO-PARENT

## LES RÈGLES DE BIENSÉANCES



Le coparent est un acteur de la prise en charge et non un simple accompagnant.

La prise en compte du coparent fait partie intégrante de ce qui est mis en œuvre pour assurer la santé et le bien-être de la mère et son enfant.

La présence du coparent est favorisée dès le début de la prise en charge de la grossesse en lui donnant la possibilité d'assister aux consultations et aux échographies, si la future maman le souhaite.

La présence du coparent peut s'étendre aux consultations d'urgence dans la mesure où la patiente est d'accord.

Lors de l'accouchement, la présence du coparent est favorisée en salle d'accouchement, à chaque étape, mais aussi après la naissance, qu'elle soit physiologique ou médicalisée.

En cas de césarienne, le coparent est accepté au bloc opératoire, sauf si cela complique la sécurité des soins en cas de césarienne en urgence. Toutefois, un espace est aménagé afin de favoriser les premiers instants d'intimité entre le nouveau-né et son coparent, et permettre le peau-à-peau.

La présence du coparent est favorisée également durant l'hospitalisation avant et après l'accouchement.

Un lit accompagnant est mis à disposition, mais payant dans la chambre de la maman pour faciliter le rapprochement du couple selon la disponibilité et la taille des chambres. La nuit avec petit déjeuner = 23.52euros/jour et 7.90euros le repas supplémentaire. Le coparent est associé à toutes les étapes de l'accueil du nouveau-né.

Afin de ne pas désorganiser la vie du service, nous demandons à chaque accompagnant de bien vouloir, dès l'admission, informer l'équipe de la nécessité du lit et des besoins en repas.

- Ranger ses draps et duvet, et replier son fauteuil pour 7h30 (ceci afin de permettre au personnel de jour de servir le petit-déjeuner, et faire de la place pour le passage des soignants et du personnel de ménage dans la matinée).
- Veiller à garder, à chaque moment de la journée et de la nuit, **une tenue correcte** (T-shirt, pantalon, chaussures ou chaussons).

